

Depuis la dénonciation de la CCN51, en septembre 2011, les négociations continuent à la FEHAP, dans le plus grand silence....



La dernière commission paritaire FEHAP s'est réunie le 20 janvier dernier, en présence de l'ensemble des organisations syndicales à l'exception de la CFDT

En effet, la CFDT s'est retirée de cette négociation inacceptable qu'elle a qualifié de mascarade, le 6 octobre 2011.

Pendant deux ans les patrons FEHAP n'ont lâché sur aucun des 15 points qu'ils ont porté à la révision de la CCN51.

Ils ne lâchent pas plus, depuis la reprise des négociations en septembre suite à la dénonciation de la convention collective, tout en continuant d'affirmer qu'ils veulent aboutir à un accord !

Les patrons FEHAP ont oublié que pour négocier il faut être deux !

Les 15 points remis à la négociation n'ont pas changé, et portent sur la révision :

- ☞ de la prime d'ancienneté
- ☞ de la prime spécifique des cadres
- ☞ La prime décentralisée
- ☞ de la reprise de l'ancienneté à l'embauche
- ☞ des règles relatives à la promotion
- ☞ des règles relatives aux remplacements
- ☞ de la récupération des jours fériés
- ☞ de l'indemnité de licenciement
- ☞ de l'allocation de départ à la retraite
- ☞ des attributions des délégués du personnel
- ☞ de la procédure disciplinaire
- ☞ du licenciement pour motif économique
- ☞ des heures supplémentaires
- ☞ des collèges électoraux
- ☞ et sur l'intégration de nouveaux métiers

La négociation piétine, sans réelle communication vers les salariés..... !

CCN51... Silence, on casse !

Lors, de cette séance du 20 janvier :

- ☞ la CGT a déclaré, que les propositions des organisations syndicales n'avaient pas été retenues et qu'elle se posait la question de la continuité de sa présence à la commission paritaire ... !
- ☞ l'ensemble des organisations syndicales CGT, CFDT, CGC, CFTC ont demandé que :
 - ⇒ Les groupes de travail prévus en mars soient annulés et transformés en commission paritaire, avec comme point à l'ordre du jour la négociation salariale !
 - ⇒ La FEHAP fasse de nouvelles propositions acceptables allant au-delà des propositions notifiées lors de la dénonciation.

Ensemble continuons à faire reculer les patrons... !

Malgré, la lutte constante depuis plusieurs mois des salariés des établissements FEHAP, avec le soutien indéfectible de leurs collègues de la CCN66, le projet de révision de la CCN51 a été présenté à la signature des organisations syndicales le 18 juillet 2011 par les employeurs FEHAP. L'ensemble des organisations syndicales a refusé de signer cette révision conventionnelle scandaleuse.

C'est pourquoi, la FEHAP a dénoncé la convention collective du 31 octobre 1951.

La période de trois mois de préavis de dénonciation est dépassée depuis le 1^{er} décembre dernier, nous sommes maintenant en période dite de « survie ». Si aucun accord n'est trouvé, ou si les patrons ne reviennent pas sur leur décision avant le 1^{er} décembre 2012, la CCN51 n'existera plus.

**Le combat continu... !
Sud appelle tous les salariés de la CCN51
à se mobiliser partout ...
Dans les régions et les départements
le jeudi 22 mars 2012,
Date de l'AG nationale annuelle
de la FEHAP**